

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/03/2021

**Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11**

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Nombre de membres présents : 10**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2021**

**Etaient présents** : Mrs Philippe FOURNIÉ, Philippe BRUZON, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

**Était absente** : Mme Jennifer ULMANN, excusée

Mme Jennifer ULMANN a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt Deux du mois de Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

### **ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)**

#### **+ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 08/02/2021**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 08 Février 2021 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **+ 2-Amortissement de la division de la parcelle B43 pour une régularisation cadastrale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme FOURNIÉ Véronique souhaitait faire donation d'une partie de la parcelle B43 à la commune. L'entreprise SOGEXFO, bureau de géomètres- expert, a été missionnée pour effectuer la division cadastrale en vue de cette future donation. Le coût de cette opération s'est élevé à 480 €. Ces travaux doivent faire l'objet d'un amortissement qui doit être voté par l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose de fixer cette durée en 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- + Fixe la durée d'amortissement à 1 an pour la division cadastrale de la parcelle B43 à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.**
- + Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet amortissement.**

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

### **3- Vote du Compte Administratif 2020 de la commune**

Madame Roseline FOUCHÉ, maire Adjoint, donne lecture du Compte Administratif 2020 de la commune, dressé par Mr Philippe FOURNIÉ. En son absence, le Compte Administratif 2020 est adopté à l'unanimité.

Votants : 09 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 09

(La délibération des résultats d'exécution du CA est annexée au présent compte-rendu)

### **4- Approbation du Compte de Gestion 2020 de la commune :**

Le Compte de Gestion établi par Mr Éric MARTINS, Comptable du Trésor Public de Castelsarrasin, est approuvé par 11 voix.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

### **5- Affectation du résultat de Fonctionnement 2020 de la commune**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SECTION INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	26 484,06 €		- 82 558,43 €	D : 40 375,00 € R : 4 000,00 €	-36 375,00 €	- 92 449,37 €
FONCT	198 082,79 €		27 716,47 €			225 799,26 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit  
:

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>225 799,26 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> <b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	<b>- 92 449,37 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> <b>Affectation complémentaire en réserves (c/1068)</b> <b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (LIGNE R 002)</b>	<b>133 349,89 €</b>
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b> <b>Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</b>	

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 A REPENDRE (LIGNE D 001)**

**- 56 074,37 €**

Monsieur le Maire soumet au vote cette affectation du résultat de la commune.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **6- Demande de subvention pour une campagne de dératisation**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mener une campagne de dératisation sur l'ensemble de la commune. Des sachets de raticide vont être achetés auprès de la jardinerie Au Bon Jardinier de Castelsarrasin. Cette dépense s'élèvera à 160 € TTC pour 20 kg de raticide. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et soumet cette proposition au vote.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **7- Réhabilitation de l'ancienne mairie en logements**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet en cours pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs.

L'enveloppe de l'opération, sur la base d'un montant de travaux de 736 000,00€ HT s'élèverait à 819 044,00€ HT honoraires et frais divers inclus.

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Il est proposé d'organiser une consultation par voie dématérialisée et en procédure adaptée

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le programme, le coût d'opération et la consultation d'un maître d'œuvre. Il soumet au vote cette proposition.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **8- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SMEC**

Le comité syndical du Syndicat Mixte Eaux Confluences (SMEC) a approuvé, par délibération du 14 décembre 2020, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur son territoire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui va permettre d'établir un diagnostic pour une possible prise de compétence par le Syndicat dans le futur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les conventions avec le SMEC qui vont permettre de faire réaliser ce diagnostic sur la commune et soumet cette proposition au vote.

Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

#### **9- Fixation de panneaux « Zone 30 » dans le village**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la problématique de la vitesse dans le village. Des panneaux de signalisation doivent être mis en place pour rappeler aux usagers de la route les limitations de vitesse à respecter sur la route de Gravel.

Un panneau de rappel de limitation de vitesse à 50 km/h doit être mis en place à l'entrée du village au niveau du 315 route de Gravel Haut.

Il faut également mettre en place un panneau d'entrée de zone à 30 km/h au niveau des ateliers municipaux sur la route de Gravel Haut. Cette limitation à 30 km/h permettra de faire baisser la vitesse au centre du village.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces propositions de panneaux pour faire baisser la vitesse au cœur du village.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la pose de ces panneaux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**